

Initiales du Président
01604
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT, tenue le mercredi
13 mars 2024 à 19h00 au 541 Avenue du Parc à Valcourt:**

LA SÉANCE ORDINAIRE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR
PATRICE DESMARAIS, DÉLÉGUÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTON DE
VALCOURT.

SONT PRÉSENTS :

<u>MUNICIPALITÉ</u>	<u>DÉLÉGUÉ</u>	<u>SUBSTITUT</u>
Bonsecours	Jacques David	André Leduc
Maricourt	Jean-Luc Beauchemin	Nancy Gagnon
Racine	André Courtemanche	
Canton de Valcourt	Patrice Desmarais	Mario Gagné
Ville de Valcourt	Pierre Tétrault	
Lawrenceville	Derek Grilli	

Madame Célyne Cloutier agit en tant que secrétaire.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur du service de sécurité incendie participe à la séance.

Présent dans l'assistance : Stéphane Berthelette, officier et Martin Riel, préventionniste

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET PRÉSENCE

La régularité de la convocation et le quorum ont été constatés.

Monsieur le président ouvre la séance à 19h00.

023-24-03-13 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour proposé soit accepté tel que lu, présenté ou modifié selon le libellé suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Présentation de Martin Riel préventionniste
3. Adoption du procès-verbal du 14 février 2024
4. Correspondance
5. Administration
 - 5.1 Comptes à payer et ratification des comptes et salaires payés durant le mois
 - 5.2 Dépôt Annexe H Entente constitutive de la Régie mise à jour au 31-12-2023
 - 5.3 Dépôt du calendrier annuel des activités générales de la Régie
 - 5.4 Adoption du Règlement 019 décrétant un tarif applicable dans le cadre d'incendie de véhicule pour les non-résidents
 - 5.5 Demande d'entretien par Hydro-Québec et Hydro-Sherbrooke sur l'ensemble du territoire desservi par la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt

Initiales du Président
01605
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

- 5.6 Formation Première Ligne module prévention
- 5.7 Journées de formation organisées par l'ADMQ
- 6. Incendie
 - 6.1 Interventions février 2024
 - 6.2 Achat de radios
 - 6.3 Achat de couvre-tout
 - 6.4 Remplacement du système de détection de gaz Caserne #1
 - 6.5 Gestion des plaintes des citoyens
- 7. Période de questions
- 8. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des membres présents

PRÉSENTATION DE MARTIN RIEL PRÉVENTIONNISTE

Martin Riel, nouveau préventionniste à la Régie est présenté aux membres du conseil et entretient ceux-ci sur sa vision de la prévention et sur les divers objectifs qu'il se donne.

024-24-03-13 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 FÉVRIER 2024**

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2024, au moins deux (2) jours avant la tenue des présentes, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal du 14 février 2024 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

ADMINISTRATION

025-24-03-13 **COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES COMPTES ET SALAIRES PAYÉS DURANT LE MOIS**

ATTENDU QU' une liste des comptes payés durant le mois de février 2024, totalisant une dépense de 6 396.65 \$ a été remise aux membres du conseil au moins 24 heures avant la présente séance;

ATTENDU QU' une liste des comptes à payer au 13 mars 2024, totalisant une dépense de 30569.62 \$, a été remise aux membres du conseil au moins 24 heures avant la présente séance;

ATTENDU QUE la Régie a versé en salaire net durant le mois de février 2024 une dépense qui totalise 21775.47 \$;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles ;

Initiales du Président
01606
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI,
APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID ET RÉSOLU :

QUE les chèques #C2400009, #P2400033 et #L2400012 à
#L2400021 émis pour les comptes payés durant le mois de
février 2024, totalisant une dépense de 6 396.65 \$ soient
ratifiés;

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à émettre les chèques
#C2400010 à #C2400013 et #P2400034 à #P2400052 pour
les comptes à payer au 13 mars 2024, pour une dépense qui
totalise 30569.62 \$;

QUE les chèques #D2400039 à #D2400084 émis pour les salaires
nets payés durant le mois de février 2024, totalisant une
dépense de 21 775.47 \$ soient ratifiés.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

**DÉPÔT DE L'ANNEXE H DE L'ENTENTE CONSTITUTIVE DE LA
RÉGIE MISE À JOUR AU 31 DÉCEMBRE 2023**

Dépôt de document.

**DÉPÔT DU CALENDRIER ANNUEL DES ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE
LA RÉGIE**

Dépôt de document.

26-24-03-13 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 019 DÉCRÉTANT UN TARIF APPLI-
CABLE DANS LE CADRE D'INCENDIE DE VÉHICULE POUR LES
NON-RÉSIDENTS**

ATTENDU QUE toute régie peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services
ou activités soit financés au moyen d'un mode de tarification en
vertu de l'article 244.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et de
l'article 617.1 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU les pouvoirs conférés à la Régie intermunicipale de protection
contre l'incendie de Valcourt (ci-après nommée Régie) par le
Code municipal du Québec et par la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU QUE le Conseil de la Régie souhaite adopter un règlement pour
décréter un tarif applicable lorsque les services de la Régie sont
requis pour prévenir ou combattre l'incendie du véhicule d'une
personne qui n'habite pas sur le territoire de la Régie et qui ne
contribue pas autrement au financement du service de protection
contre l'incendie;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par
MONSIEUR DEREK GRILLI lors de la séance ordinaire du
conseil tenue le 14 février 2024;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance et
que des copies ont été mises à la disposition du public;

ATTENDU QU' à la suite du dépôt du projet de règlement, une modification
relative au tarif applicable a été apportée à l'article 3 ;

Initiales du Président
01607
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière mentionne l'objet du présent règlement et les changements apportés entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, une dispense de lecture est faite;

ATTENDU QUE dès le début de la présente séance des copies du règlement ont été mises à la disposition du public;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le règlement portant le numéro 019 décrétant un tarif applicable lorsque les services de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt sont requis pour prévenir ou combattre l'incendie du véhicule d'une personne qui n'habite pas sur le territoire de la Régie et qui ne contribue pas autrement au financement du service de protection contre l'incendie, soit adopté :

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 Le présent règlement abroge le règlement portant le numéro 005.

ARTICLE 3 Pour tout véhicule, exception faite des véhicules électriques et hybrides, le tarif applicable consiste en un montant unique de 800\$ servant à financer une partie du service rendu à la suite d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie du véhicule d'une personne qui n'habite pas sur le territoire de la Régie et qui ne contribue pas autrement au financement du service de protection contre l'incendie.

Pour les véhicules électriques et hybrides, le tarif applicable consiste en un montant unique de 1 500\$ servant à financer une partie du service rendu à la suite d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie du véhicule d'une personne qui n'habite pas sur le territoire de la Régie et qui ne contribue pas autrement au financement du service de protection contre l'incendie.

L'article 244.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et de l'article 617.1 du *Code municipal du Québec* précisent d'ailleurs que le mode de tarification doit être lié au bénéfice reçu par le débiteur ce qui est le cas lorsqu'un non-résident reçoit les services d'un service de protection incendie pour prévenir ou combattre un feu de véhicule.

ARTICLE 3 Ce tarif unique est payable par le propriétaire du véhicule qui n'est pas contribuable dans l'une des six municipalités desservies par la Régie (Bonsecours, Lawrenceville, Maricourt, Racine, Canton de Valcourt, Ville de Valcourt), qu'il ait ou non requis le service de protection contre l'incendie.

ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

027-24-03-13 **DEMANDE D'ENTRETIEN PAR HYDRO-QUÉBEC ET HYDRO-SHERBROOKE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT**

ATTENDU les pannes d'électricité majeures s'étant produites les 27 novembre 2023, 4 décembre 2023 et 10 janvier 2024;

ATTENDU les importants délais avant le retour du courant;

Initiales du Président
01608
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

- ATTENDU QUE la végétation est la cause d'environ 40 % des pannes;
- ATTENDU QUE l'élagage des arbres près des fils électriques est effectué par Hydro-Québec et Hydro-Sherbrooke;
- ATTENDU QU' il y a eu un certain laisser-aller dans l'élagage des arbres ainsi que dans l'entretien du réseau dans la région desservie par la Régie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID ET RÉSOLU :

- QUE la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt demande à Hydro-Québec et Hydro-Sherbrooke d'effectuer l'élagage des arbres près des fils électriques ainsi que l'entretien du réseau sur tout le territoire desservi par la Régie, soient les municipalités de Bonsecours, Lawrenceville, Maricourt, Racine, Canton de Valcourt et Ville de Valcourt.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

028-24-03-13 **FORMATION PREMIÈRE LIGNE MODULE PRÉVENTION**

- ATTENDU l'embauche récemment d'un préventionniste;
- ATTENDU QU' il y a lieu de former cette personne à l'utilisation du module Prévention de Première Ligne;
- ATTENDU QU' une offre de services professionnels de PG Solutions a été déposée sous le numéro 024-295220-Y6L1G8;
- ATTENDU QUE la formation a eu lieu le 8 mars dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU :

- D' entériner l'offre de services professionnels de PG Solutions déposée sous le numéro 024-295220-Y6L1G8, au montant de 788 \$ avant taxes, pour la formation à distance d'une durée d'une demi-journée principalement axée sur le module Prévention du logiciel Première Ligne.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

029-24-03-13 **JOURNÉES DE FORMATION ORGANISÉES PAR L'ADMQ**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU :

- D' autoriser madame Célyne Cloutier, secrétaire-trésorière à participer à une première journée de formation organisée par l'ADMQ le 16 avril prochain à Sherbrooke, sous les thèmes suivants : Les renseignements personnels en contexte municipal et Les rôles des principaux acteurs du milieu municipal;
- D' autoriser le paiement des frais d'inscription de 385 \$ (avant taxes) et de rembourser à la participante les frais de kilométrage ;
- D' autoriser madame Célyne Cloutier, secrétaire-trésorière à participer à une seconde journée de formation organisée par l'ADMQ zone Estrie le 16 mai prochain à Cookshire-Eaton, sous les thèmes suivants : Les mesures d'urgence, mise en situation et Accompagnement spécialisé en finances municipales ;

Initiales du Président
01609
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

D' autoriser le paiement des frais d'inscription de 25 \$ (avant taxes) et de rembourser à la participante les frais de kilométrage.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

INCENDIE

INTERVENTIONS FÉVRIER 2024

Le conseil de la Régie prend connaissance du rapport d'intervention du mois de février 2024.

030-24-03-13 **ACHAT DE RADIOS**

ATTENDU QUE la Régie souhaite faire l'acquisition de 2 radios afin de respecter son programme de remplacement de ses appareils de communication ;

ATTENDU QUE des crédits sont prévus au budget à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU :

D' autoriser l'achat de 2 radios incluant haut-parleurs et chargeurs, tel que décrit à la soumission #10340 de Communication Plus au montant de 2 526 \$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

031-24-03-13 **ACHAT DE COUVRE-TOUT**

ATTENDU QUE la Régie souhaite faire l'acquisition d'une douzaine de couvre-tout (sarrau) entre autres pour les nouveaux pompiers;

ATTENDU QUE la Régie veut faire affaires avec le même fournisseur avec qui elle a fait affaires en 2019 pour l'achat de couvre-tout afin de conserver l'uniformité dans les équipements et qu'après vérification auprès d'un autre fournisseur le prix s'avère similaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU :

QUE la Régie procède à l'achat de douze (12) couvre-tout pour un montant total de 3 180 \$ avant taxes, tel que prévu à la soumission de Belmont sécurité datée du 05 février 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

032-24-03-13 **REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE DÉTECTION DE GAZ CASERNE NUMÉRO 1**

ATTENDU QUE la Régie a fait faire l'inspection du système de détection de gaz situé dans la Caserne #1;

ATTENDU QUE les détecteurs de gaz ont une date de péremption qui dans ce cas-ci ont atteint leur durée de vie;

Initiales du Président
01610
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

ATTENDU QU' il y a lieu de remplacer ledit système de détection de gaz;

ATTENDU QUE les prix pour remplacer le système de détection de gaz ont été vérifiés auprès des fournisseurs suivants :

CDTEC Calibration 5 035.00 \$ (avant taxes)

SERVISYS 5 427.00 \$ (avant taxes)

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE ET RÉSOLU :

QUE la soumission numéro 3395-3480 de CDTEC Calibration au montant de 5 035.00 \$ (avant taxes) soit retenue;

QU' advenant un dépassement au budget global prévu pour l'entretien de la caserne #1, le montant associé à cet achat soit pris à même le montant prévu pour l'achat de la machine à tester les boyaux.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

GESTION DES PLAINTES DES CITOYENS

La Régie croit que la réception de toute plainte provenant des citoyens doit d'abord être reçue et traitée par la municipalité concernée. Suite à la réception et l'analyse de la plainte, si la municipalité souhaite faire appel à l'expertise et/ou au service de la Régie c'est elle et non le citoyen qui doit contacter la Régie.

Lors des rencontres annuelles municipalités/Régie qui auront lieu bientôt, la Régie proposera une procédure.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

033-24-03-13 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

TOUS LES SUJETS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE CETTE SÉANCE AYANT FAIT L'OBJET DE DISCUSSIONS ET DE RÉOLUTIONS, LE CAS ÉCHÉANT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI :

QUE l'assemblée soit levée à 19h50.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

Célyne Cloutier, secrétaire-trésorière

Patrice Desmarais, président

JE, CÉLYNE CLOUTIER, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, CERTIFIE QU'IL Y A LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR CHACUNE DES RÉOLUTIONS CONCERNÉES DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

JE, PATRICE DESMARAIS, PRÉSIDENT, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL ÉQUIVAUT À LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RÉOLUTIONS QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142 (2) DU CODE MUNICIPAL.